

# Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

## Séance du 20 novembre 2025

L'an 2025 et le 20 novembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 13 novembre 2025.

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Date d'affichage : 13 novembre 2025

**Délibération N° 20-11-2025 / N°201**

Etaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Marc Bourdel, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, David Dubois, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Olivier Gallet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Akexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Tournsel, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 98

Absents : Alain Rose, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Ludovic Degouve, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Serge Leu, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier, Jean Marie Bouet.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Julien Bellengier suppléé par Michel Kwasebart, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Jean Bridel.

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Murielle Roussel, Florence Dambreville procuration à Jacques Nick, Michel Petit ayant donné procuration à Marie Bernard, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémery, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Roland Descamps ayant donné procuration à Sylviane Evain, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Denis Caillerez.

**Secrétaire de séance : Martine Gérard**

**Titre de la délibération : Zone d'Activités de Haute Avesnes – souscription d'un emprunt pour le financement des travaux d'aménagement de la Zone d'Activités de Haute -Avesnes**

Monsieur le Vice-Président rappelle que les travaux d'aménagement de la zone d'activités « les Templiers 2 » à Haute Avesnes sont en cours de réalisation et que l'ensemble des terrains ont d'ores et déjà trouvé preneur.

Pour rappel, Monsieur le Vice-Président précise le plan de financement de l'opération

| Dépenses prévisionnelles             | Montant H.T.        | Ressources Prévisionnelles | Montant H.T.       | Taux         |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------------|--------------------|--------------|
| Acquisition foncière                 | 559 653,98 €        | DETR 2024                  | 325 000 €          | 19 %         |
| Travaux                              | 825 101,98 €        |                            |                    |              |
| LOT 1                                | 587 523,93 €        |                            |                    |              |
| LOT 2                                | 190 777,15 €        |                            |                    |              |
| LOT 3                                | 46 800,90 €         |                            |                    |              |
| <b>Sous-Total</b>                    | <b>1 384 756 €</b>  | <b>Sous-Total</b>          | <b>325 000 €</b>   | <b>19 %</b>  |
| <b>AUTRES :</b>                      |                     |                            |                    |              |
| Maîtrise d'œuvre                     | 47 400 €            | vente des terrains         | 826 760,00 €       | 48 %         |
| aléas 7% (travaux)                   | 57 757 €            | emprunt                    | 570 452 €          | 33 %         |
| Réseau ENEDIS                        | 172 746,66 €        |                            |                    |              |
| CSPS                                 | 2 085 €             |                            |                    |              |
| procédure PPVE                       | 3 577 €             |                            |                    |              |
| Etudes (environnementales, d'impact) | 42 890 €            |                            |                    |              |
| Géomètres                            | 11 000 €            |                            |                    |              |
| <b>Sous-Total</b>                    | <b>337 455,80 €</b> | <b>Sous-Total</b>          | <b>1 397 212 €</b> | <b>81 %</b>  |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                | <b>1 722 212 €</b>  | <b>TOTAL RESSOURCES</b>    | <b>1 722 212 €</b> | <b>100 %</b> |

Comme précisé dans le plan de financement, un emprunt de 570 500€ est nécessaire pour financer le solde de l'opération

## Une consultation a été réalisée reprenant les caractéristiques suivantes :

Montant du capital emprunté : 570 500€

Durée : 15 à 20 ans

Taux : fixe

Amortissement constant

Echéances annuelles ou trimestrielles

Déblocage des fonds : dès que possible

Ont été consultés : le Crédit Agricole, la Caisse d'épargne, la Banque Postale et la Banque des territoires

L'analyse des propositions conduit à retenir l'offre de la Banque Postale la mieux disante proposant un crédit :

### Article 1 – Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 570 500 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2046

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 570 500 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 14/01/2026 en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.87 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat de prêt

Soit

Echéances trimestrielles de 9 979.20 € soit 39 916.82 €/an

Soit un cout du crédit de 227 836.32 €

### Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par la Banque Postale,

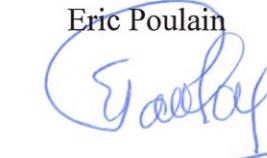
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 Novembre 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

-> de retenir l'offre de la Banque Postale

- > d'autoriser le Vice-Président en charge des finances à signer le Contrat de prêt correspondant avec la Banque Postale
- > d'inscrire les crédits budgétaires au budget 2026 nécessaire au remboursement du capital et des intérêts

Le Vice-Président

Eric Poulain



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 28/11/2025 et publication ou notification du 28/11/2025

